



MARINÈS VOYAGES

AGENCE DE LA POSSESSION

AGENCE DE ST PIERRE

AGENCE DE ST ANDRE

0262 71 59 33

reservation@marines-voyages.com

SARDAIGNE : TREKKING



A partir de **2380€*** /Adulte

Enfant de moins de 12 ans -15%

Vols + circuit (hôtel ou chambre d'hôte)

PENSION COMPLETE CIRCUIT 11 jours : SARDAIGNE

** Base : groupe de 20 participants,*

**Supplément par adulte en chambre simple : 190,00€*

**Tarifs sous réserve, selon disponibilité au moment de la réservation*

PROGRAMME DE 11 JOURS

Du 14 au 24 Juin 2021

Du 12 au 22 Septembre 2021



1^{er} jour : REUNION/PARIS



Rendez-vous à l'aéroport de Roland Garros, envol en direction de Paris.
Diner et nuit à bord.

2^e jour : PARIS/CAGLIARI



Petit déjeuner à bord, arrivée à Paris dans la matinée, selon le vol, envol vers la SARDAIGNE.

A votre arrivée sur cette île de beauté, départ vers Cagliari.
Déjeuner en cours de trajet.

Après la visite de Cagliari, installation à l'hôtel, moment libre, diner et hébergement.

3^e jour : CAGLIARI / ALTOPIANO DELLA GIARA

Petit déjeuner, départ en bus jusqu'au sentier pour une randonnée de 3 heures environ sur l'Altopiano della Giara,

Les **pots** sont les plaques basaltiques incontestables de Sulcis et Marmilla situées dans le centre-sud de la Sardaigne . Clairement visibles depuis les zones plates, ils se présentent sous la forme de plateaux présentant les caractéristiques des énormes forteresses naturelles, équipés de remparts aux murs inclinés et inaccessibles dans le passé.

Semblables aux mesas mexicaines , de nombreux archéologues pensent que les nuragici sardais les utilisaient comme dernier rempart de la résistance contre les envahisseurs puniques puis romains . En fait, le long du périmètre supérieur du pot de Gesturi (appelé *sa canoa*, c'est-à-dire la couronne), on peut encore observer 24 nuraghes, alors que 50 étaient alignés au pied des remparts eux-mêmes.

Le territoire est caractérisé par un sol particulièrement caillouteux, recouvert de chênes-lièges et de garrigues méditerranéennes , jonché de petites étendues d'eau collectées dans des dépressions caractéristiques, appelées *paulis* , qui sont remplies d'eau en hiver et qui sont recouvertes d'une flore au printemps, très coloré, composé d'espèces endémiques: ils sont utilisés pour arroser les derniers chevaux sauvages d'Europe: les petits chevaux du bocal . Les arbres à drapeaux, les chênes-lièges, sont particulièrement importants, car le mistral fort et continu force la croissance oblique (vers l'est).

Déjeuner en cours de route. (Panier pique-nique).

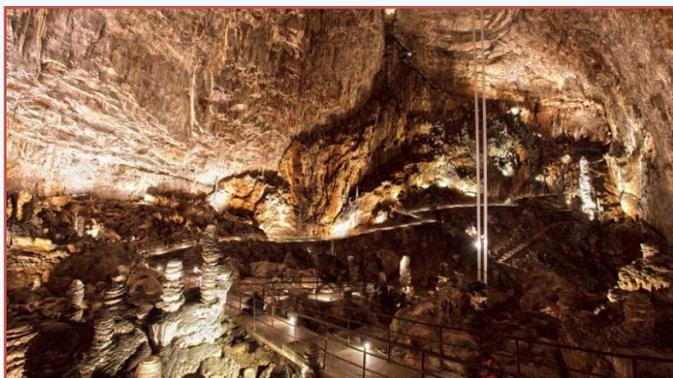
Visite Su Nuraxi Barumini (site UNESCO , 10 euros)

Diner, nuit et hébergement.



4^e jour : VISITE de la MINE PORTO FLAVIA & des GROTTES SU MANNAU

Petit déjeuner, départ pour une journée de randonnée dans la vallée Fluminimaggiore environ 3 heures : les grottes de *Su Mannau* (10 euros). Ou randonnée Sant'Antioco (tombe des géants durant le parcours) environ 2 heures et 30.



Déjeuner en cours de visite. (Panier pique-nique).

Visite du temple romain de Antas (4 euros). Le temple d'Antas est un temple punico-romain situé à une dizaine de kilomètres au sud de la commune Fluminimaggiore, dans la province du Sud-Sardaigne.

Visite chez Chiara Vigo pour une intéressante conversation à propos du byssus (ou soie de mer) ou visite et dégustation dans une cave à vin.

Diner, nuit et hébergement.



5^e jour : NUORO / MUSEE ETHNOGRAPHIQUE

Petit déjeuner, départ en bus pour le Musée Ethnographique.



Situé sur une colline qui domine la ville, ce musée est l'un des plus intéressants de Nuoro. Les nombreuses salles de cette très jolie demeure nous donnent l'impression de nous balader dans un petit village. Ici sont présentés les costumes sardes de diverses époques, en faisant ressortir les spécificités de chaque région, de chaque village. Sont également exposés de nombreux bijoux, des instruments de musique, des répliques des différents pains et gâteaux locaux.

Ce musée ethnographique est le plus vaste et le plus important de l'île. Il présente les us et coutumes de la vie traditionnelle en Sardaigne, du travail quotidien aux festivités, de l'habitat aux costumes, de l'alimentation à la



religion en passant par l'imaginaire populaire. Univers des bergers, paysans, chasseurs, femmes... Parmi les pièces les plus intéressantes, une série de costumes traditionnels masculins et féminins.

Visite du petit village Orgosolo :

DEJEUNER CHEZ LES BERGERS. (dans la région de la Barbagia)

La cuisine typique sarde goûtée en plein air, est encore plus savoureuse, entre les séculaires chênes verts, ou dans les bergeries en déjeunant avec les bergers, expérience qui porte à la découverte des goûts les plus naturels de cette terre ancienne. Dans les bergeries de montagne, les bergers préparent les déjeuners en plein air, à l'ombre de bois de chênes verts et de séculaires genévriers, à contact avec la nature, avec les saveurs et les parfums typiques de notre menu, à base de charcuteries, fromages, mouton bouilli avec des pommes de terre "*patat'a perras*" et petit porc rôti, pain caractéristique, et tout ça devient encor plus agréable au palais si accompagné par le vin corsé local. Si en outre on veut apprécier un digestif naturel.



Sans additions d'aucun ingrédient, l'eau-de-vie de fabriqué ici, n'a jamais de gradation inférieure aux 50°. C'est la solution idéale pour conclure en beauté un repas abondant.

Dans l'après midi retour au logement.

Diner, nuit et hébergement.

6^e jour : Canyon de Gorroppu & Gologone

Petit déjeuner, départ pour une randonnée à Gorroppu – Canyon (5 euros), paysage sauvage, merveille de la nature très impressionnant. Avec ses murs rocheux qui s'élèvent jusqu'à 500 m, ce canyon est une merveille de la nature en Sardaigne et un incontournable. Si vous êtes dans le coin, rater le canyon de Gorroppu serait une grave erreur car il est absolument sublime et que vous y ferez des photos à couper le souffle. Ce canyon est considéré comme le plus grand d'Europe et il est vraiment très impressionnant.



Déjeuner en cours de visite. (Panier pique-nique).

Visite de la source de Su Gologone (Oliena, 2 euros).

C'est à quelques kilomètres du village de Oliena, sur les pentes du *Supramonte* tout près de la rive droite du fleuve *Cedrina*, que se trouve la source karstique de *Su Gologone* d'où jaillissent des eaux oligo-minérales très limpides qui, au cours des millénaires, se sont creusé un passage dans les roches de la montagne. Ceux qui arrivent en ces lieux ont la chance de jouir d'un spectacle aussi extraordinaire que théâtral, en vertu de cette énorme masse d'eau jaillissant d'une vaste gorge calcaire en outre, durant les crues, elle se transforme en impétueux torrent qui conflue un peu plus loin avec le *Cedrina* qu'il est le seul à alimenter pendant l'été.

En fin d'après-midi retour au logement.



Dîner, nuit et logement

7^e jour : CALA FUILI -CALA LUNA - CALA GONONE

Petit déjeuner, départ pour la randonnée dans la région de Cala Fuili (Dorgali) :

Cala Fuili est composée d'une belle plage située au sud de Cala Gonone sur la côte. Arrivée au point de randonnée vous pourrez commencer votre Marche et flâner sur le chemin sinueux qui mène à la plage. La plage elle-même est composée principalement de petites pierres et de cailloux. Il est conseillé de descendre le sentier taillé dans la roche qui part au bout de cette route et qui accède en quelques minutes au fond du vallon, d'où l'on rejoint les différents secteurs soit vers l'aval (spiaggia), soit vers l'amont (Cannonau, les grottes Bue Marino en bateau à Cala Gonone.22 euros) en 5 à 30min selon le marcheur.

Déjeuner en cours de route. (Panier pique-nique).



Cala Luna :

Les amateurs de trekking peuvent, s'y rendre à travers un difficile sentier (à la mesure des vrais experts) au départ de *Cala Fuili* (Dorgali) ou de Baunei

Une des merveilles du golf d'Orsei, ainsi que le symbole de la côte est de la Sardaigne.

Cala Luna se trouve à mi-chemin entre les territoires de Baunei et de Dorgali et est caractérisée par l'embouchure du torrent *codula di Luna*.

La baie est protégée par des parois de roche très raides qui l'encadrent et ponctuée de grandes grottes naturelles ombragées qui offrent un abri du soleil durant les mois les plus chauds. La plage dorée au centre la baie s'abîme dans une mer bleue et cristalline.

En fin d'après-midi retour au logement.





Diner, nuit et logement.

8^e jour : CAPO PECORA - PISCINAS - PORTO FLAVIA

Petit déjeuner, départ en véhicule pour rejoindre le début du sentier de randonnée dans la région de Buggerru :

Balades entre l'archéologie minière, la géologie, les plages immaculées de la Costa Verde.

Capo Pecora, qui se trouve dans la localité de Buggerru sur la commune de Arbus, est délimitée par des falaises surplombant la mer. La couleur sombre des rochers et le vert caractéristique du maquis méditerranéen couvrant les dunes créent un effet chromatique enchanteur. Peu fréquentée, sa plage est une oasis de paix au sein d'une nature à la beauté sauvage.

Visite de Porto Flavia (10 euros)

En chemin nous pourrons visiter le site minier Porto Flavia qui se termine par une vue époustouflante sur la mer. Creusée en 1924, cette mine a révolutionné le système d'embarquement des minerais: un convoyeur collectait le minerai extrait de différentes galeries et le chargeait ensuite, par le biais d'un bras articulé, directement sur les bateaux. Selon le temps à De Masua nous pourrons admirer la superbe île-rocher Pan di Zucchero, un bloc calcaire de 134 mètres qui se dresse au milieu d'une baie magnifique.

Déjeuner, (Panier pique-nique). En fin d'après-midi retour au logement.

Diner, nuit et logement (*Soirée chez l'association folklorique*).



9^e jour : LA Côte Sud-Ouest CAPO SPARTIVENTO

Petit déjeuner. Pour terminer ce séjour de Trekking, visite de la Côte Sud-Ouest (3 heures) : Capo Spartivento.

Plusieurs options s'offrent au groupe pour les visites :



1) Visite des ruines romaines de Nora (7,50 euros)



Nora est une ancienne cité pré-romaine et romaine située sur la péninsule de Capo di Pula (Pula). Nora était une place de commerce importante avec deux ports protégés, un sur chaque côté de la péninsule. Différents styles de construction ont été identifiés lors des fouilles effectuées.

Du fait que la partie méridionale de la Sardaigne subit les assauts de la Méditerranée, une partie importante de l'ancienne cité est désormais située sous la mer. Un destin similaire est advenu à la cité de Bithia, située près de l'étang de Chia.

Une part significative du site archéologique n'a pu faire l'objet de fouilles, le territoire appartenant à l'armée italienne. La partie dégagée des ruines est ouverte à la visite, et les restes du théâtre romain sont fréquemment utilisés

comme lieu de concerts estivaux.

2) Visite de la lagune de Santa Gilla avec les Saline Conti Vecchi et les flamants roses (7 euros)

Plaisant randonnée 2 heures dans le parc de Molentargius où vivent flamants roses et d'autres oiseaux qui font de cette lagune une étape migratoire et une zone de nidification tels que les cormorans, les foulques, les avocettes, les poules sultanes, les échasses blanches etc.

3) Randonnée sur le massif granitique des Sette Fratelli 4 heures - réel pôle d'attraction naturaliste, grande richesse de sa végétation – toutes les essences typiques du maquis méditerranéen - de sa faune : en effet au milieu des chênes lièges, des chênes verts, des rouvraies, des bruyères, des genêts, du myrte et des arbousiers, on peut rencontrer le majestueux cerf sarde.

Le sentier, qui commence à la caserne forestière, rejoint la zone des pics en partant des ruines du *Cunventu* pour s'enfoncer entre les pics avant de redescendre près de la grotte *Fra' Conti*, à 850 m d'altitude.

Déjeuner en cours de visite, (Panier pique-nique). Dans l'après-midi retour au logement.

Dîner, nuit et logement.



10° jour : CAGLIARI/PARIS/REUNION

Petit déjeuner, selon l'heure du vol, temps libre puis transfert à l'aéroport de Cagliari, envol en direction de la Réunion via Paris, dîner et nuit à bord.

11° jour : REUNION

Arrivée à la Réunion.

*****Fin de nos prestations*****



Le prix comprend :

- le vol aller/retour Réunion-Paris
- vol PARIS/SARDAIGNE/PARIS
- La pension complète selon le programme
- Hébergement en hôtels ou chambre d'hôte
- Le service d'un autocar pour les déplacements
- Toutes les visites mentionnées. selon le programme
- Tous les droits d'entrées selon le programme
- Taxes et services hôteliers
- Une réunion d'information pour le groupe
- Les assurances : assistance, rapatriement, dommages aux bagages, (si plus de 10 participants)

Le prix ne comprend pas :

- Les boissons (autres que dans le programme)
- L'assurance annulation
- Les visites et dégustations non mentionnées
- Les dépenses personnelles

Pour un groupe constitué au minimum de 8 adultes : à partir de 2700 €



Conditions de vente

Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 la Possession
Numéro SIRET : 75407425000020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM974120018

GARANTIE FINANCIÈRE : ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS05118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux. Contrat numéro : HA RCP0227935 - Assurance : April international : Contrat numéro : 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription. Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinès Voyages ne pourra pas être responsable. L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne. Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.

MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION

Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinès Voyages.

Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire. La responsabilité de Marinès Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme.

Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers.

Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation.

Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc... ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.

Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.

Marinès Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions.

Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation.

La réservation ne garantit pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence.

Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinès Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance.

Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international : TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur.

Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.

Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 Pax partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.

Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain de la souscription.

Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence.

Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas.

Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties

En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent :

Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination/ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)/Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)/Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement/ Les services d'un interlocuteur de Marinès Voyages, si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants.

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...), le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé. Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.

Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisibles jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

Article 13 : PRESTATAIRES

Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.

- Transport - Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :

Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le nom des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information . En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

Europe/les Amériques : AIR FRANCE - CORSAIRFLY - AIR AUSTRAL - FRENCH BEE - XL AIRWAYS *Afrique du Sud ; AIR AUSTRAL* Maurice ; AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS*Chine ; AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS*Inde du Nord et Sud ; AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS*Madagascar ; AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS*Malaisie ; AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS*Thaïlande ; AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS*Vietnam ; AIR AUSTRAL - AIR MAURITIUS.

Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 60 j. avant départ

25.00% entre 59 j. et 45 j. avant départ

50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ

75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ

90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ

100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ

Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.

